

députés sur un pied d'égalité. Quelle personne peut réclamer pour moi d'avoir des bureaux selon mon ancienneté de 1984? Personne, parce qu'on ne reconnaît pas le Bloc et on ne reconnaît pas les députés indépendants.

Or, c'est le Président de la Chambre qui doit faire cette demande, qui doit être mon défenseur. Il ne l'a pas été à ce que je vois. Je veux savoir, monsieur le Président. Après avoir parlé à M. Riedel qui est le grand responsable de toute l'organisation matérielle de la Colline, vendredi, et en lui disant: Monsieur, lundi, je demanderai au Président en Chambre s'il veut défendre mes droits de député au même titre que les autres. Donc, on attendra à lundi. Il a dit: Très bien. Et il est censé être le responsable de tous les aménagements. Il a accepté de se rendre jusqu'à lundi pour pouvoir dialoguer avec vous. Or, sans avertissement, dimanche matin, on a déménagé, en payant du temps supplémentaire à des déménageurs, à des installateurs de lignes téléphoniques, à des installateurs de fax. Tout le matériel a été déménagé sous une surveillance spéciale, paraît-il, en engageant du monde supplémentaire. Ce sont là des dépenses inacceptables! On a déménagé ça dans un autre local sur la rue Wellington en m'offrant même de tout refaire si je voulais garder silence, de changer mes tapis, peinturer, refaire des murs supplémentaires, *et cetera*. Je n'accepte pas ça, monsieur le Président.

• (1510)

Je demande qui a autorisé ce déménagement puisque je n'avais pas reçu de lettre de votre part. Et si l'autorisation vient de la Présidence, eh bien, vous avez agi de façon partisane au détriment de mes droits et privilèges de député, monsieur le Président.

[Traduction]

M. le Président: Premièrement, j'ai patiemment écouté le député qui a changé de bureau à plusieurs occasions. Naturellement, je suis disposé à discuter de la question avec le député, ou tout autre député, mais je dois l'aviser qu'il ne s'agit pas d'une question de privilège. Il a peut-être raison de se plaindre. C'est une question d'ordre administratif, et bien sûr, cette affaire ne se résume pas simplement à ce que nous avons entendu jusqu'à maintenant. Je suis disposé à discuter de cette question ultérieurement. Pour l'instant, l'affaire est close.

[Français]

M. Plamondon: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Affaires courantes

M. le Président: Je regrette, mais ce n'est pas une question de privilège. L'affaire est close dans cette Chambre.

M. Plamondon: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: L'honorable député sur un rappel au Règlement.

M. Plamondon: Dans ce cas, monsieur le Président, le fait d'avoir forcé ma porte sans ma permission et d'avoir pris mes dossiers confidentiels, en quel sens ceci n'est pas un point de privilège et en quel sens mes droits. . .

M. le Président: Encore une fois, je le regrette, mais il ne s'agit pas ici d'un rappel au Règlement.

[Traduction]

On invoque le Règlement pour discuter d'une question concernant le Règlement de la Chambre. Il s'agit en l'occurrence d'une question administrative qui devra être réglée à la satisfaction du député ailleurs, mais pas à la Chambre.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 39 pétitions.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition signée par 173 Canadiens. La plupart des signatures ont été recueillies il y a une semaine et demie sur la ligne de VIA Rail reliant Truro à Halifax. Les pétitionnaires demandent au Parlement d'appuyer le projet du NPD visant à rétablir les services de VIA Rail supprimés le 15 janvier 1990 et à conserver, et le cas échéant, à améliorer les services aux localités éloignées sur lesquels comptent de nombreux Canadiens. Ils ne pensent pas que les services ferroviaires sont une plaisanterie. Ils demandent au Parlement de légiférer sur le mandat de VIA Rail et de fournir à cette société les ressources dont elle a besoin